

MANQUEMENTS

Un manquement est un non-respect de vos obligations de localisation liées au statut de sportif d'élite de niveau national.

CATÉGORIE B

Données de localisation à transmettre

| TYPE | QUAND? | PAR QUI? |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Entraînements/activités• Compétitions• Hébergements | <ul style="list-style-type: none">• Tous• Toutes• Jours sans activité | <ul style="list-style-type: none">• Sportif• Sportif• Sportif |

Délais

| LES MOIS DE | DOIVENT ÊTRE COMPLETS AVANT LE |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Janvier, février, mars (T1) | 24 décembre |
| Avril, mai, juin (T2) | 25 mars |
| Juillet, août, septembre (T3) | 24 juin |
| Octobre, novembre, décembre (T4) | 24 septembre |

Causes possibles de manquement

Vous risquez un manquement dans les cas suivants :

Whereabouts non communiqués pour le trimestre en cours

Après vérification de vos données de localisation, le médecin contrôleur ou un membre de l'ONAD de la Communauté française constate que vos données n'ont pas été transmises dans les délais (24septembre, 25décembre, 24mars, 24juin) pour le trimestre suivant.

Whereabouts incomplets

Après vérification de vos données de localisation, le médecin contrôleur ou un membre de l'ONAD de la Communauté française constate que vos données ne sont pas complètes (manque d'entraînements, d'hébergements, de compétition, ...).

Absence lors d'une activité communiquée dans les données de localisation

Un médecin contrôleur a tenté de vous faire subir un contrôle antidopage suivant les données de localisation communiquées pour ce jour, à cet endroit, et à cette heure dans votre calendrier ADAMS. Le médecin n'a pas pu effectuer ces contrôles car vous étiez absent pendant la période et à l'adresse indiquées.

Étapes

Constat du manquement et envoi d'un premier courrier

Délai de 15 jours

à dater du courrier de constat du manquement, durant lequel vous pouvez faire parvenir toute explication par courrier recommandé à l'ONAD de la Communauté française

Justification

Vous avez envoyé une justification dans les délais. Analyse par l'ONAD, qui remet son avis au Ministre, qui décide soit de confirmer soit de réviser la décision, dans les 14 jours qui suivent la réception du recours

Pas de justification

Vous n'avez pas envoyé d'explication dans les délais. Le manquement prend effet automatiquement 20 jours à dater du courrier de constat de manquement.

Conséquences

1 manquement enregistré /

2 manquements enregistrés /

3 manquements enregistrés

PASSAGE EN CATÉGORIE A*

Sur une période de 12 mois à dater du premier manquement enregistré

*Vous serez soumis aux mêmes obligations que les sportifs de catégorie A

CATÉGORIE A

Données de localisation à transmettre

| TYPE | QUAND? | PAR QUI? |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Entraînements/activités • Compétitions • Hébergements • Timeslot (60minutes) | <ul style="list-style-type: none"> • Tous • Toutes • Tous les jours • Tous les jours | <ul style="list-style-type: none"> • Sportif • Sportif • Sportif • Sportif |

Délais

| LES MOIS DE | DOIVENT ÊTRE COMPLETS AVANT LE |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Janvier, février, mars (T1) | 24 décembre |
| Avril, mai, juin (T2) | 25 mars |
| Juillet, août, septembre (T3) | 24 juin |
| Octobre, novembre, décembre (T4) | 24 septembre |

Causes possibles de manquement

Vous risquez un manquement dans les cas suivants :

Whereabouts non communiqués pour le trimestre en cours

Après vérification de vos données de localisation, le médecin contrôleur ou un membre de l'ONAD de la Communauté française constate que vos données n'ont pas été transmises dans les délais (24 septembre, 25 décembre, 24 mars, 24 juin) pour le trimestre suivant.

Whereabouts incomplets

Après vérification de vos données de localisation, le médecin contrôleur ou un membre de l'ONAD de la Communauté française constate que vos données ne sont pas complètes (manque d'entraînements, d'hébergements, de compétition, ...).

Absence lors d'une activité communiquée dans les données de localisation

Un médecin contrôleur a tenté de vous faire subir un contrôle antidopage suivant les données de localisation communiquées pour ce jour, à cet endroit, et à cette heure dans votre calendrier ADAMS. Le médecin n'a pas pu effectuer ces contrôles car vous étiez absent pendant la période et à l'adresse indiquées.

Étapes

Constat du manquement et envoi d'un premier courrier

Délai de 15 jours

à dater du courrier de constat du manquement, durant lequel vous pouvez faire parvenir toute explication par courrier recommandé à l'ONAD de la Communauté française

Justification

Vous avez envoyé une justification dans les délais. Analyse par l'ONAD, qui remet son avis au Ministre, qui décide soit de confirmer soit de réviser la décision, dans les 14 jours qui suivent la réception du recours

Pas de justification

Vous n'avez pas envoyé d'explication dans les délais. Le manquement prend effet automatiquement 20 jours à dater du courrier de constat de manquement.

Conséquences

- 1 manquement enregistré
- 2 manquements enregistrés
- 3 manquements enregistrés

/
CONVOCATION POUR AUDITION / 250€
CONVOCATION POUR AUDITION
FAIT DE DOPAGE

Sur une période de 12 mois à dater du premier manquement enregistré